



# Challenge bike and run Marne

## Règlement des Epreuves

### 2023-2024

#### Article 1 : Assurance

Les concurrents doivent prendre connaissance du règlement et l'inscription à une épreuve vaut acceptation. Les participants et organisateurs sont assurés uniquement avec leur responsabilité civile. Les frais dus à un vol ou à un accident ne sont pas couverts par l'organisateur.

#### Article 2 : Calendrier des épreuves

Chaque organisateur choisit la distance et le dénivelé de l'épreuve ainsi que le type de départ (CAP, VTT ou les deux).

- le 24 septembre à St Gibrien organisé par Chalons Running
- le 22 octobre à Sézanne organisé par Sézanne tri
- le 25 novembre au Mont Choisy organisé par le BTC-Saint-Memmie
- le 14 janvier à Couvrot organisé par le Champ tri
- le 28 janvier à saint Memmie organisé par les Kronos
- le 30 Mars a Chalons organisé par l'échappée Chalonnaise. (Semi nocturne → Finale du Challenge 2024)

D'autres organisations pourront se rajouter et/ou se modifier en cours de saison.

#### Article 3 : Catégories d'âges

Le challenge est uniquement pour les catégories adultes

- Féminin
- Masculin
- Mixte

#### Article 4 : Certificat médical

- Athlètes licenciés FFA, FFC, FFTRI, UFOLEP, FSGT avec présentation de la licence.
- Athlètes non licenciés avec la fourniture obligatoire d'un certificat médical daté de - 1 an à la date de l'épreuve avec la mention « pratique du sport en compétition »

#### Article 5 : Inscriptions

- Pré-inscription sur internet :

Le droit d'engagement est de 15 euros (le binôme) pour les adultes.

- Sur place avec justificatif et paiement :

Le droit d'engagement est de 20 euros (le binôme) pour les adultes avec donc une majoration de 5 euros (le binôme).

## Article 6 : Règles de course

- Une équipe est constituée de 2 coureurs, avec un VTT.
- Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main et la distance entre les 2 coureurs de la même équipe doit être de maximum 20 mètres.
- Les relais VTT/CAP sont obligatoires
- Les 2 équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2ème équipier sur la ligne.
- Le dossard (accrochage en position ventrale) ou plaque de VTT doivent rester visible durant toute la durée de l'épreuve.
- Le port du casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.
- Il est fortement recommandé que les 2 équipiers portent une tenue identique.
- Les vélos de cyclo-cross, gravel, tandem et vélo à assistance électrique sont interdits.
- Toute assistance ou aide d'un tiers sera sanctionnée d'une disqualification.

## Article 7 : Respect du règlement

L'organisateur reste souverain quant aux décisions des commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

Chaque organisateur devra respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

## Article 8 : Le Classement général du challenge

- Il est établi sur les 5 meilleurs résultats de l'équipe avec un minimum de 5 participations.
- En cas d'égalité de points dans le classement général final du challenge, le nombre de victoires puis le meilleur 6ème résultat.
- Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement provisoire du Challenge.

## Article 9 : Les Récompenses

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement le jour de la finale du Challenge.

## Article 10 : Attribution des points pour le Challenge via le Scratch de l'épreuve

- 1ère équipe : 100 points
- 2ème : 95 points
- 3ème : 90 points
- 4ème : 85 points
- 5ème : 80 points
- 6ème : 75 points
- 7ème : 70 points
- 8ème : 65 points
- 9ème : 60 points
- 10ème : 59 points
- 11ème : 58 points
- 12ème : 57 points
- 13ème : 56 points
- 14ème : 55 points
- 15ème : 54 points .....